

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRETE N° 2025-541

LISTE D'APTITUDE 2025

**POUR L'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-693 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par le CCAS de la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'animateur territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025 par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

LEBLOND	AUDE	MISSION BIEN VIEILLIR
---------	------	-----------------------

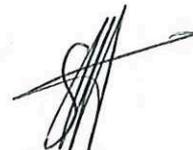
Article 2 : La directrice générale des services du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Gérard HURELLE



ARRETE N° 2025-542

LISTE D'APTITUDE 2025

POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-693 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par le CCAS de la ville de Caen,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1^{er} mai 2025 par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

PERREAU	Nicole	DIRECTION PETITE ENFANCE
---------	--------	--------------------------

Article 2 : La directrice générale des services du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 24 mars 2025,

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Gérard HURELLE

